

Accord commercial: Accord de libre-échange Canadien (ALEC)

Procédure d'appel d'offre : Tous les fournisseurs pré-qualifiés

Stratégie d'approvisionnement concurrentiel : Le prix évalué le plus bas

Entente sur les revendications territoriale globale : Non

Nature du besoin : Deux (2) hottes, 5000070204R2, Marie-Pier, 438-316-0454, mariepier.dubois2@ec.gc.ca

CETTE DEMANDE EST RÉSERVÉ POUR LES TITULAIRES DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT # E60PV-19EQUI SEULEMENT, POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT, DE PIÈCES ET ACCESSOIRES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES DE LABORATOIRE ET SCIENTIFIQUE.

Seulement les fournisseurs présentement pré-qualifiés sur l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PV-19EQUI ont été invité à soumettre une soumission.

Conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement, cet avis est publié sur Achat et Vente Canada pour une période de 40 jours civils. La date de clôture publiée sur cet avis indique sa durée de publication. Pour connaître la date de clôture de toute demande de soumissions dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement, les fournisseurs invités doivent se reporter aux documents de sollicitation.

Les fournisseurs qui n'ont pas d'arrangement en matière d'approvisionnement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'équipement, pièces et accessoires, fournitures et services de laboratoire et scientifique ne peuvent soumissionner. Toutes offres reçues de fournisseurs non pré-qualifiés dans l'arrangement en matière d'approvisionnement ne sera pas évaluée.

Les fournisseurs peuvent, à tout moment, se qualifier sous l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PV-19EQUI pour l'équipement, pièces et accessoires, fournitures et services de laboratoire et scientifique. Les fournisseurs intéressés doivent télécharger le document de sollicitation E60PV-19EQUI/C sur achatsetventes.gc.ca et soumettre une réponse selon les exigences de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement.

Environnement et Changement Climatique Canada a besoin de faire l'acquisition de deux (2) hottes.

Les critères techniques obligatoires sont :

	Nom du Produit	Description détaillée / spécifications	Quantité requise par hotte
M1	Dimensions de la hotte	Largeur de 1 829 ± 152 mm (72 ± 6 pouces) ; Profondeur de 965 ± 152 mm (38 ± 6 pouces) ; Hauteur en extension de l'ouvrant relevé de 2 540 mm (100 pouces) maximum, y compris la hauteur des armoires de rangement et de la table de travail.	1

M2	Vitesse faciale	Vitesse frontale minimale de 80 FPM, vitesse de conception de 100 FPM.	1
M3	Surface de l'établi	Résistant aux produits chimiques non métalliques, sans évier ni découpe.	1
M4	Armoire de rangement	Armoires de stockage non ventilées pour les produits inflammables, résistants aux produits inflammables et résistants aux solvants, et armoires de stockage assorties sous la hotte. Remarque : aucun tiroir ne doit être installé, uniquement des armoires.	1
M5	Verre de sécurité	Stratifié ou trempé.	1
M6	Revêtements et déflecteurs pour hottes	Résistant aux produits chimiques et renforcé par des fibres de verre.	1
M7	Renforcé par de la fibre de verre. Panneau en polyester	Propagation de la flamme de 25 ou moins selon ASTM E84.	1
M8	Prises électriques intégrées	Poteaux avant à double paroi avec au moins deux (2) débouchures de prises électriques doubles, interrupteur d'éclairage et alarme de surveillance.	1
M9	Niveaux d'éclairage moyens à l'intérieur de la chambre à fumée	Au moins 80 pieds-bougies.	1
M10	Débit d'air faible / surveillance des alarmes	Au moins un par hotte.	1
M11	Certification d'usine	Certification en usine de la hotte et des systèmes d'extraction associés installés en usine, conformément à la norme ASHRAE 110-1995, y compris le test du profil de vitesse de la face, le test de génération de fumée et le test de gaz traceur.	1